



ATELIERS D'ART  
DE FRANCE

# Les Millésimés

**Pourquoi les Millésimés ?** « Alors que la majorité des vins devraient être consommés jeunes, seuls quelques-uns sont dignes de vieillir. Ainsi, le millésime est un repère important pour apprécier la qualité d'un vin, et s'ils ont tous une année, peu sont millésimés ! »

**Pour qui ?** Pour les professionnels passionnés et engagés des Métiers d'Art, que vous serez toujours. Vous y avez consacré et dédié votre vie professionnelle et plus largement la majeure partie de votre existence. Nous savons que vous avez encore tant à partager, à échanger et recevoir.

## Critères d'adhésion

- **Etre retraité d'un métier d'Art** (recensé dans la nomenclature).
- **Avoir été adhérent** d'Ateliers d'Art de France pendant au moins 1 an.
- **Etre prêt à s'investir** à nos côtés, à donner un peu de temps, pour promouvoir et défendre nos professions et nos ateliers.

## Adhésion participative

L'adhésion annuelle est gratuite et sans limite d'âge. Elle vous permettra de recevoir nos informations, telle que la Lettre Des Adhérents, mais aussi des invitations à des vernissages, des salons grand public et professionnels et nos Newsletters par email. En échange, vous vous engagez à vous rendre disponible ponctuellement pour répondre aux sollicitations du chargé du service Mutualisation :

- des questionnaires, des demandes d'avis,
- des parrainages pour des adhésions,
- participation à des groupes de travail,
- des échanges d'expériences, ...

## Candidature

Votre candidature à l'adhésion, devra être composée du bulletin d'adhésion, dûment complété par vos soins, accompagné des pièces suivantes (sans l'intégralité de ces éléments, le dossier ne pourra pas être soumis à la Commission Admission) :

- Bulletin d'adhésion (ci-contre)
- Votre C.V ou biographie incluant les reconnaissances professionnelles : diplômes, titres, prix, ... durée de votre carrière (idem pour les parcours autodidactes)
- Document administratif : la notification d'attribution de votre retraite
- Sur CD, ou par email : au format jpeg, un portrait et 10 ou + photos de votre travail
- Vous pouvez envoyer les photos par email à : [lesmillesimes@ateliersdart.com](mailto:lesmillesimes@ateliersdart.com)

Ces informations doivent parvenir à l'adresse suivante :

**Ateliers d'Art de France**  
A l'attention de la Présidente  
Service Adhérents  
8 rue Chaptal - 75009 – Paris

## Présentation de votre candidature

Le dossier de candidature sera traité durant le semestre de la réception de la demande par la Commission Admission. Après acceptation du dossier, vous bénéficierez du statut « Millésimé » et des services proposés par Ateliers d'Art de France à compter de la date de la commission.

# Bulletin d'adhésion

Veillez compléter les informations ci-dessous en lettres capitales

## ■ Vos coordonnées

Nom et Prénom :

Date de naissance

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Site Internet :

E-mail :

## ■ L'activité métier d'Art dont vous êtes retraité(e) *(vous reporter à la nomenclature Métiers d'Art, ci-jointe)*

Domaine ?

Domaine d'activité de votre Métier d'art ?

Votre métier d'art ?

Spécialité ? (facultatif)

Votre activité métier d'art était-elle votre principale source de revenu ?  oui  non

Si votre réponse est non, merci de préciser :

Date de départ en retraite (JJ/MM/AAAA) :

Exercez-vous encore une activité professionnelle ?  oui  non

Si votre réponse est oui, merci de préciser :

Avez-vous cédé ou vendu votre entreprise ?  oui  non

Si votre réponse est oui, merci de préciser le nom du repreneur :

Période d'adhésion à Ateliers d'Art de France : Année de début  Année de fin

## ■ Identifier vos connaissances et savoir-faire

En proposant votre candidature en qualité de Millésimé, vous pouvez, auprès de la communauté, partager un peu de votre temps en partageant vos connaissances, votre expertise, vos savoir-faire dans un domaine particulier que vous avez développé au cours de votre vie professionnelle métier d'art, nous vous invitons à les identifier, ci-dessous, afin qu'Ateliers d'Art de France puisse relayer ces informations sur son site extranet, permettant à l'ensemble de la communauté d'en avoir connaissance et à ceux qui le désirent de prendre contact directement avec vous pour obtenir de plus amples informations.

Les domaines de compétences sont liés à votre activité métier d'art que vous avez exercé, mais peuvent être élargis au fonctionnement de l'entreprise sur la partie commerciale, communication, gestion, comptable, logistique...

*De manière claire et synthétique, nous vous invitons à reporter ci-dessous, vos domaines de compétences que vous souhaiteriez partager, transmettre, apporter aux adhérents d'Ateliers d'Art de France :*

## ■ Autorisation de reproduction photos

Autorisation à Ateliers d'Art de France de reproduire des photos et ou vidéos vous représentant ou représentant vos créations dans le but de communiquer sur vous.

Ateliers d'Art de France a pour objet de promouvoir le travail et les œuvres de ses adhérents et plus largement de contribuer par ses actions et ses communications à améliorer l'image du secteur des métiers d'art sur l'ensemble des cibles auxquelles les professionnels qui le constitue se destinent.

Pour que la Chambre Syndicale puisse communiquer sur vos créations et au-delà de vos créations sur vous, il vous appartient de l'autoriser à reproduire et représenter l'image de vos œuvres (droits d'auteur) ainsi que votre image (droits de la personnalité).

Cette autorisation est nécessaire pour le service de communication d'Ateliers d'Art de France puisse vous proposer de promouvoir votre image et votre travail, dans ses supports, lesquels bénéficient d'une diffusion large auprès d'un public ciblé et qualifié.

Il est important de rappeler que l'application de cette autorisation de reproduction répond, au sein de la chambre syndicale, à une procédure spécifique. Ainsi, et bien que vous ayez autorisé la reproduction de photos ou vidéos vous représentant ou représentant vos créations, le service de communication vous informera systématiquement avant toute reproduction quel qu'en soit le support et sa nature. Lors de cette prise de contact, le service de communication présente à l'adhérent l'objet et le support de communication concernés et recueille sa validation.

Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'autorisation de reproduction de photos et vidéos me représentant ou représentant mes créations.

J'autorise Ateliers d'Art de France à reproduire des photos et vidéo me représentant ou représentant mes créations.

Je suis affilié à une société de gestion collective de mes droits d'auteur : **O oui\*** **O non\*\***

Si oui, veuillez cocher la case correspondante :

ADAGP - Mon numéro d'adhérent ADAGP :

SAIF - Mon numéro d'adhérent SAIF :

*\*Le service de communication prendra contact avec la société gestionnaire de vos droits d'auteur pour valider l'autorisation de reproduction de photos et vidéos vous représentant ou représentant vos créations.*

*\*\*Le service de communication prendra contact avec vous pour valider l'autorisation de reproduction de photos et vidéos vous représentant ou représentant vos créations*

Je n'autorise pas Ateliers d'Art de France à reproduire des photos et vidéos me représentant ou représentant mes créations.

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des emails informatifs tels que des Flash Infos de la part d'Ateliers d'Art de France.

A.....

Le

Signature

*(Veuillez retourner ce document dûment signé par vos soins accompagné des documents listés en première page (candidature).*

*Nous vous rappelons que sans l'intégralité de ces éléments nous ne pourrions pas soumettre votre dossier à la commission admission).*

Les informations recueillies par la Chambre Syndicale des Céramistes et Ateliers d'Art de France sont nécessaires pour votre adhésion. Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Ateliers d'Art de France, destiné à assurer l'enregistrement et la mise à jour de ses adhérents, à les informer de l'activité de leur Chambre Syndicale, en particulier les actions entreprises pour assurer la promotion et la défense des intérêts des métiers d'art et de création qu'elle regroupe. Les destinataires des données sont les salariés et/ou membres de la Chambre Syndicale, ses sociétés affiliées ainsi que ses partenaires. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service adhérent d'Ateliers d'Art de France, 8 rue Chaptal, 75009 Paris.